


| | | |
|-------------------------|--|---|
| Numéro | DL230613-FS01 |  |
| Nature de l'acte | Délibération | |
| Matière | Domaines de compétences par thèmes - Environnement | |
| Objet | Mise en œuvre d'un plan climat communal | |

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation et affichage : 16 juin 2023
Date de publication délibération : 29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité : 29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20230622-DL230613-FS01-DE
Date de réception préfecture : 29/06/2023

| | | |
|----------------|---|-----|
| Numéro | DL230613-FS01 | 1/2 |
| Matière | 8.8.Domains de compétences par thèmes - Environnement | |

VIII. MISE EN OEUVRE D'UN PLAN CLIMAT COMMUNAL

Le dérèglement climatique est une réalité concrète et nous en mesurons tous les effets avec la multiplication des catastrophes naturelles extrêmes auxquelles nous sommes confrontées (canicules, sécheresse, inondations, incendies).

Depuis le début de sa mandature, l'équipe municipale a marqué sa volonté de préserver et défendre la Nature et a engagé l'action climatique par la végétalisation des cours d'écoles, le développement des mobilités durables et décarbonées, l'adoption d'un plan de sobriété énergétique, la rénovation thermique de bâtiments publics.

Dans la ligne directrice de cet objectif, elle a souhaité structurer son action publique au niveau écologique en élaborant un Plan Climat à l'échelle de la commune incluant des actions concrètes à mener, ou déjà engagées, pour répondre aux enjeux climatiques.

Ce Plan Climat s'inscrit dans une démarche volontaire et affirmée de notre Ville dans les domaines de compétence qui lui sont propres.

A l'instar du Plan Climat national ou de celui de l'Eurométropole, adopté en décembre 2019, le Plan Climat de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden s'articule autour de quatre grands périmètres d'intervention :

Axe 1 : Un territoire de bien-être

Axe 2 : Un territoire 100 % renouvelable et neutre en carbone

Axe 3 : Un territoire solidaire en transition économique et écologique

Axe 4 : Un territoire qui se donne les moyens d'agir

Notre Plan Climat identifie onze objectifs stratégiques, traduit en fiches actions, et met en lumière les réponses et solutions que notre Ville met en œuvre pour répondre aux problématiques engendrées par le changement climatique.

Ces actions en faveur d'une transformation écologique ont vocation à être enrichies, au fil du temps, par l'ensemble des acteurs du territoire.

Aussi, dans le prolongement de notre Charte verte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en œuvre du plan climat communal.

| | | |
|----------------|---|-----|
| Numéro | DL230613-FS01 | 2/2 |
| Matière | 8.8.Domains de compétences par thèmes - Environnement | |

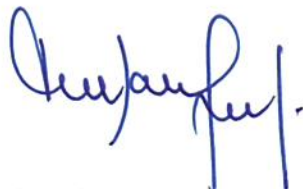
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 28

Abstentions : 7 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL
Béatrice, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Tous UNIS pour le climat !





Éditorial

Le dérèglement climatique est une réalité concrète et nous en mesurons tous les effets avec la multiplication des catastrophes naturelles extrêmes auxquelles nous sommes confrontées (canicules, sécheresse, inondations, incendies).

Depuis le début de notre mandature, nous avons marqué notre volonté de préserver et défendre la Nature et avons engagé l'action climatique par la végétalisation des cours d'écoles, le développement des mobilités durables et décarbonées, l'adoption d'un plan de sobriété énergétique, la rénovation thermique de bâtiments publics.

Dans la ligne directrice de cet objectif, nous avons souhaité structurer notre action publique au niveau écologique et élaborer un Plan Climat à l'échelle de notre commune incluant des actions concrètes à mener pour répondre aux enjeux climatiques auxquels nous devons faire face.

Ce Plan Climat s'inscrit à la fois dans une démarche volontaire et affirmée de notre Ville et dans les domaines de compétence qui lui sont propres.

A l'instar du Plan Climat national ou de celui de l'Eurométropole adopté en décembre 2019, le Plan Climat de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden s'articule autour de quatre grands périmètres d'intervention :

Axe 1 : Un territoire de bien-être

Axe 2 : Un territoire 100 % renouvelable et neutre en carbone

Axe 3 : Un territoire solidaire en transition économique et écologique

Axe 4 : Un territoire qui se donne les moyens d'agir

Notre Plan Climat identifie onze objectifs stratégiques et met en lumière les réponses et solutions que notre Ville met en œuvre pour s'adapter au changement climatique.

Ces actions en faveur d'une transformation écologique ont vocation à être enrichies, au fil du temps, y compris par les acteurs du territoire qui le souhaitent.

Aussi, dans le prolongement de notre Charte verte et la mobilisation de tous les citoyens, soyons :

« Tous unis pour le climat ! »



Thibaud Philipps
Maire d'Illkirch-Graffenstaden



Marie Combet-Zill
Adjointe au Maire chargée
du Plan Climat, de la santé
environnementale
et de la qualité de la vie



Sommaire

Axe 1 : Un territoire de bien-être

Action 1

Favoriser le développement des mobilités durables et alternativesp6

Action 2

Un urbanisme maîtrisé et adapté aux enjeux environnementauxp8

Action 3

Végétaliser pour mieux respirer et préserver la biodiversité p10

Axe 2 : Un territoire 100 % renouvelable et neutre en carbone

Action 4

Un patrimoine bâti résilient p12

Action 5

Moderniser notre éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse p14

Action 6

Développer les énergies renouvelables et de récupération p16



Axe 3 : Un territoire solidaire en transition économique et écologique

Action 7

Préserver nos ressources :
Énergie - Eau..... p18

Action 8

Développement de l'agriculture
urbaine p20

Action 9

Réduire et valoriser nos déchets
Consommer autrement..... p22

Axe 4 : Un territoire qui se donne les moyens d'agir

Action 10

Une mobilisation citoyenne en faveur
de l'environnement : la Charte verte..... p24

Action 11

La Ville s'engage à travers ses labels
et certifications p26

Action 1

Favoriser le développement des mobilités durables et alternatives

Axe stratégique I

Un territoire désirable qui allie bien-être, résilience et adaptation aux changements climatiques.

Objectif stratégique

Favoriser les mobilités durables et propres pour préserver la santé des citoyens, les écosystèmes et les ressources utilisées.

Contexte

Les transports et déplacements, s'ils sont indispensables pour la vie économique, nuisent gravement à l'environnement et à la santé publique. Le transport est le 1^{er} émetteur de gaz à effet de serre (GES) dont plus de la moitié sont dus aux voitures individuelles. L'enjeu est donc de développer des modes de transports alternatifs moins polluants pour l'environnement, la marche, le vélo, les transports collectifs, et contribuer à la réduction des GES.

Le vélo en tant que mode de déplacement est encore très peu usité. Pourtant beaucoup d'habitants font leurs déplacements dans un rayon de moins de 5 km.

Ce moyen de locomotion est économique, écologique et facteur de bonne santé. A ce jour, l'achat des vélos électriques s'est largement accru et il nous faut maintenant développer les pistes cyclables et leur sécurisation, ainsi que les possibilités de stationnement.

La Ville compte actuellement plus de 60 km de pistes cyclables et plus de 180 places de stationnement pour deux roues sur le domaine public.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Désengorger les axes de la Ville
- Développer la pratique du vélo et le déplacement à pied
- Permettre une circulation douce et favoriser le bien être au centre-ville
- Aider les habitants à entretenir leurs vélos pour en faciliter l'usage
- Conforter le maillage en bornes de recharge pour les véhicules électriques

Structure(s) pilote(s)

- Ville
- Eurométropole

Partenaires

- Association d'utilisateurs
- Entreprises et Associations de réparation, de location

Indicateurs de suivi

- Nombre de stationnements sécurisés aménagés
- Comptages par radars de route
- Schéma de développement des pistes cyclables
- Nombre de vélos ayant bénéficié d'un marquage
- Nombre de vélos ayant bénéficié l'aide au Vélos à assistance électrique (VAE)
- Services mis en oeuvre (location, réparation ...) et leur taux de fréquentation
- Nombre d'aires de repos et de bancs
- Nombre de participants aux défis « Au boulot, j'y vais autrement » et « A l'école à vélo »
- Nombre d'aires d'autopartage ou de covoiturage



Mise en œuvre

- Poursuivre le plan de déplacement entreprise (forfait mobilité durable).
- Mise en place d'un service de location de vélos.
- Mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.
- Faciliter le stationnement vélo (abris sécurisés ...).
- Communication et sensibilisation des citoyens et des agents sur les moyens de locomotions durables (défi « Au boulot à vélo », « à l'école à vélo »).
- Mise à disposition d'une navette électrique.
- Réflexion et développement du réseau cyclable avec l'EMS.
- Organisation d'ateliers de réparation, de recyclage.
- Mise en place d'aménagements pour les piétons.
- Rendre les déplacements de la collectivité plus vertueux (achats de véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques de la flotte interne).
- Mise en place de bornes de rechargement électrique.
- Mise en place d'une station supplémentaire d'autopartage.
- Identifier une aire de covoiturage.

Action 2

Un urbanisme maîtrisé et adapté aux enjeux environnementaux

Axe stratégique I

Un territoire désirable qui allie bien-être, résilience et adaptation au changement climatique.

Objectif stratégique

Faire de l'urbanisme un levier au service de la résilience du territoire.

Contexte

National :

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre une pluralité d'objectifs listés à l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme, notamment lutter contre l'étalement urbain, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale dans l'habitat, lutter contre le changement climatique et s'adapter à ce changement, tout en préservant les milieux naturels et les paysages qui composent notre cadre de vie et contribuent à la qualité de vie des habitants.

Communal :

La maîtrise du développement urbain, la performance énergétique des nouvelles constructions, et les exigences sur la durabilité des matériaux employés dans la construction restent un objectif majeur. Il convient également de répondre aux besoins nouveaux en logements tout en préservant et en développant des espaces naturels dans une vision cohérente de notre espace de vie. La construction est enfin un moyen de stimuler l'économie locale en état à la fois un véritable levier de transformation du territoire.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Renforcer les performances énergétiques des nouveaux projets (ex. bâtiments passifs)
- Construire la ville de demain plus résiliente en réponse aux enjeux de santé et d'environnement
- Mettre en œuvre des corridors écologiques traversants (diagnostic en cours par Alsace Nature)
- Œuvrer pour la conservation du patrimoine arboré et naturel en milieu urbain

Structure(s) pilote(s)

- Ville
- Eurométropole

Partenaires

- Associations d'habitants
- Syndics de copropriété
- Aménageurs et promoteurs
- Agences d'urbanisme
- Etat
- Collectivités

Indicateurs de suivi

- Plans de zonage du PLUi
- Contenu des modifications/révisions du PLUi
- Qualité urbaine et paysagère des permis de construire délivrés
- Inventaires et évolution des surfaces vertes/écoaménagées/surfaces de reconquête écologique
- Inventaires et évolutions de la faune/flore présente en ville
- Mesures et évolution des températures en ville
- Indicateurs du cadre de vie (labels et trophées)

Mise en œuvre

- Développer des trames vertes, bleues, brunes et noires sur l'ensemble du ban communal.
- Modifier/réviser le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et pour intégrer l'objectif ZAN «Zéro artificialisation nette» à l'horizon 2050.
- Veiller à l'insertion urbaine et paysagère des nouvelles constructions : exigence quant à la qualité architecturale, démarche de concertation, choix des essences de végétaux.
- Créer des îlots de fraîcheur pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.
- Reconquérir les friches urbaines et industrielles pour développer des usages alternatifs (développer l'agriculture urbaine ou des programmes mixtes, installer des locaux de production d'énergies renouvelables, créer des espaces verts et des espaces favorisant la biodiversité, tels que des boisements en compensation des opérations de voirie).
- Poursuivre la démarche EPCC (espaces plantés à conserver ou à créer) dans le PLUi.
- Poursuivre la démarche ECCE (espaces contribuant aux continuités écologiques) dans le PLUi en lien avec les trames vertes développées par la Ville.
- Mettre en place une démarche de protection réglementaire d'arbres remarquables sur les fonciers publics comme privés.
- Participer à la démarche PACTE «Penser, aménager et construire en transition écologique» de l'EMS.
- Renforcer la démarche avant-projet des demandes d'urbanisme conformes aux réglementations en vigueur et en adéquation avec les orientations politiques de notre Ville.

Action 3

Végétaliser pour mieux respirer et préserver la biodiversité

Axe stratégique I

Un territoire qui allie bien-être, résilience et adaptation au changement climatique.

Objectif stratégique

L'environnement au cœur de la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Contexte

La préservation et le renforcement de la nature en ville apparaissent comme un levier de résilience majeur. Une conception et une gestion systémique de la nature en ville apporte de nombreux bénéfices conjuguant les bienfaits pour l'adaptation aux changements climatiques, l'effet sur le rafraîchissement urbain, ainsi que des effets positifs sur la santé et le bien-être des citoyens.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Lutter contre le réchauffement climatique et adaptation à ce changement
- Gérer durablement les eaux de pluie
- Renforcer la place de l'eau et du végétal sur l'ensemble du ban communal
- Augmenter les puits de carbone pour une meilleure qualité de l'air

Structure(s) pilote(s)

- Ville

Partenaires

- Association d'utilisateurs
- Entreprises et Associations
- Collectivités
- Aménageurs et promoteurs
- Fournisseurs

Indicateurs de suivi

- Nombre d'espaces préservés (cf PLUi)
- M² de surface désimperméabilisés
- Surface d'espaces de reconquête écologique

Mise en œuvre

- Végétaliser les espaces publics : cours d'écoles, Forum de l'III, quai de l'III.
- Désimperméabiliser les sols : réserve naturelle, écoles.
- Promouvoir la qualité paysagère et l'ambition environnementale des nouvelles constructions.
- Prendre en compte et promouvoir les espaces favorables à la biodiversité dans les constructions existantes et les nouvelles constructions.
- Poursuivre le plan de plantation d'arbres et végétaux dans la Ville.
- Sensibiliser les citoyens à la préservation de la biodiversité.



Action 4

Un patrimoine bâti résilient

Axe stratégique II

Territoire 100 % «renouvelable» et neutre en carbone.

Objectif stratégique

Réduire l'impact environnemental du patrimoine bâti de la Ville
Maîtriser les consommations.

Contexte

Les bâtiments représentent un enjeu énergétique et climatique très important pour le territoire. Dans un contexte de crise énergétique et d'urgence climatique, la rénovation énergétique des bâtiments apparaît comme un enjeu écologique majeur.

La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires répond à un double enjeu : lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de vie des usagers.

L'objectif de la Ville est de s'inscrire dans la perspective de neutralité carbone à l'horizon 2050.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Renforcer les performances énergétiques des nouveaux projets
- Lutter contre le gaspillage énergétique des bâtiments
- Poursuivre la rénovation du patrimoine bâti communal

Structure(s) pilote(s)

- Ville

Partenaires

- Entreprises
- Collectivités
- Entreprises du BTP
- Aménageurs et promoteurs
- Associations

Indicateurs de suivi

- Niveau de consommation des bâtiments
- Nombre de rénovations énergétiques
- Traçabilité des performances techniques des nouveaux projets

Mise en œuvre

- Intégrer dans les opérations de la Ville les enjeux d'énergie, d'eau, de mobilités, de végétalisation et d'éco-matériaux dans les documents réglementaires de consultations.
- Construire des bâtiments neufs passifs : Ecole élémentaire Libermann, Hall des sports.
- Rénover énergétiquement les bâtiments de la Ville : Ecole maternelle de la Plaine, Maison des Agents.
- Réduire l'usage des consommations d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables.



Action 5

Moderniser notre éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse

Axe stratégique II

Territoire 100 % «renouvelables» et neutre en carbone.

Objectif stratégique

Maîtriser les consommations d'énergie, préserver la santé et la biodiversité.

Contexte

L'éclairage public, un secteur très énergivore, doit être maîtrisé et rénové afin de préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux énergies importées.

La vétusté du parc actuel de la Ville (moins de 30% en technologie LED) nécessite un investissement majeur. Un potentiel de 40 à 75% d'économies d'énergie est dès aujourd'hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne dans le but de respecter la biodiversité nocturne par un travail de gradation de l'éclairage.

En effet, la modernisation de l'éclairage public grâce aux solutions LED permet de réduire immédiatement la facture énergétique des communes et génère des économies d'entretien sur le long terme. De plus, un éclairage modernisé permet une sécurisation adaptée du domaine routier et piéton.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Economiser l'énergie par la maîtrise des consommations
- Limiter et réduire les nuisances lumineuses
- Sauvegarder la biodiversité par la mise en place de trames noires

Structure(s) pilote(s)

- Ville

Partenaires

- Associations, entreprises et commerces
- Etat
- Eurométropole de Strasbourg
- Fournisseurs d'énergies
- Office du Commerce et de l'Artisanat Illkirchois (OCAI)

Indicateurs de suivi

- Suivi de la modernisation de l'éclairage public par le passage en LED
- Suivi des consommations d'énergie
- Etude faunistique le long des trames noires

Mise en œuvre

- Remplacer les anciennes sources lumineuses pour un éclairage public 100 % LED.
- Eteindre un point lumineux sur deux de 21h à 6h dans les rues non équipées de LED.
- Abaisser l'intensité de l'éclairage public de 80% de 21h à 6h pour les luminaires équipés de LED.
- Mettre en place des trames noires ; exemple : extinction totale de 21h à 6h du parc d'innovation et de la rue Denis Papin.
- Eteindre les décors de Noël de 21h à 6h.



Action 6

Développer les énergies renouvelables et de récupération

Axe stratégique II

Territoire 100 % «renouvelable» et neutre en carbone.

Objectif stratégique

Maîtriser les consommations d'énergie, préserver la santé et la biodiversité.

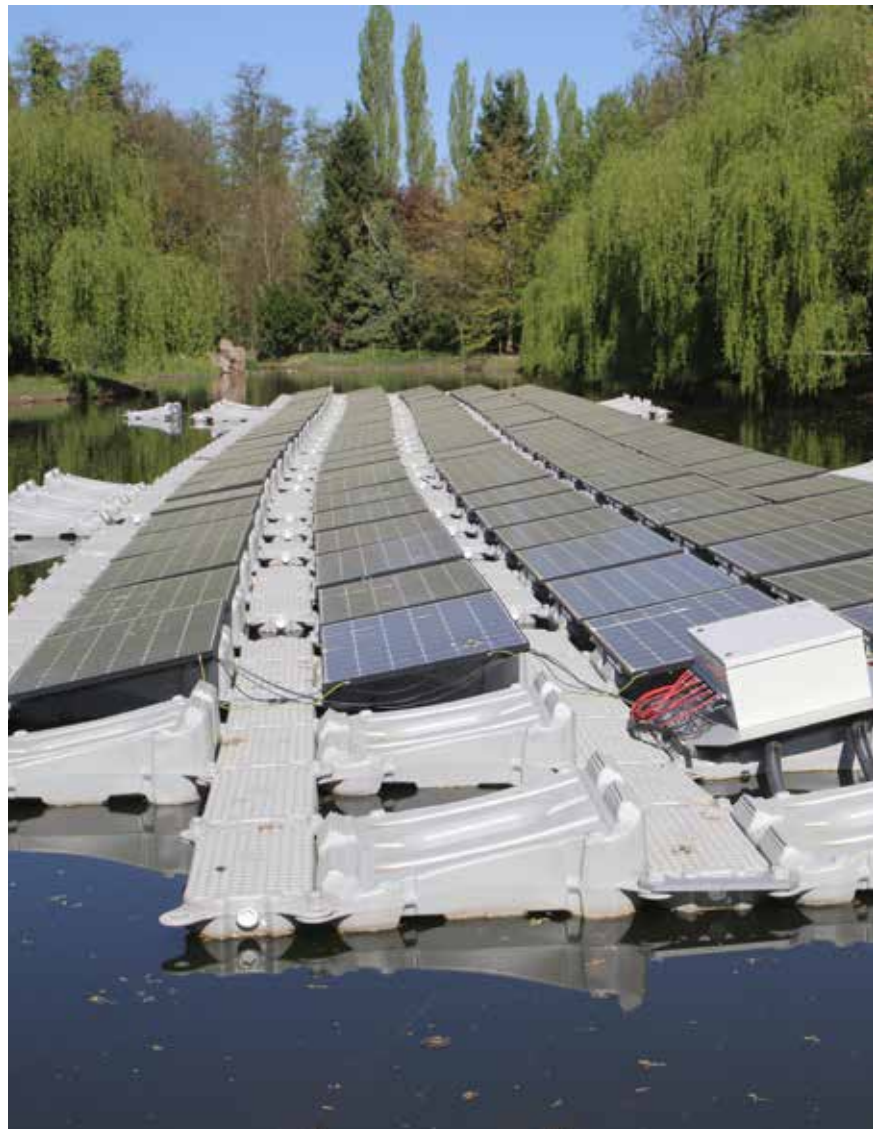
Contexte

Si la réduction des consommations d'énergie est indispensable et prioritaire pour lutter contre le changement climatique, elle sera insuffisante pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à 2050.

Elle doit être couplée au développement des énergies renouvelables et de récupération.

Au niveau national, les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la maîtrise des consommations d'énergie et dans la promotion des énergies renouvelables sur leur territoire.

Au niveau communal, l'indépendance énergétique nécessite une implication particulière de la part de la municipalité et ceci afin d'initier des mesures appropriées et concrètes. Il conviendra ainsi d'identifier toutes les sources de production d'énergies renouvelables et de favoriser leur utilisation localement suivant le principe d'autoconsommation.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Augmenter le recours aux énergies renouvelables : solaire photovoltaïque, biomasse, biogaz, géothermie, chaleur fatale
- Favoriser la mise en place de réseaux de chaleur et de froid (publics/privés)

Structure(s) pilote(s)

- Ville
- Eurométropole de Strasbourg

Partenaires

- Association d'utilisateurs
- Entreprises et Associations
- Collectivités
- Aménageurs
- Etat
- Fournisseurs et distributeurs d'énergies
- Eurométropole de Strasbourg

Indicateurs de suivi

- Suivi des contrats de fournitures
- Retour d'étude
- Inventaire des réalisations
- Nombre de projets vertueux déployés

Mise en œuvre

- Conclure des marchés de fourniture d'énergies renouvelables : électricité verte, biogaz.
- Etablir un diagnostic d'opportunités à l'échelle du territoire du potentiel de production d'énergies renouvelables (en cours Atmo/EmS/ agence du climat).
- Développer des énergies renouvelables : parc solaire photovoltaïque lacustre, micro-réseaux de chaleur, mise en place panneaux photovoltaïques.
- Développer une énergie renouvelable qualitative et participative : parc solaire photovoltaïque lacustre.
- Participer à la mise en œuvre de la stratégie de développement des réseaux de chaleur urbains en collaboration avec l'Eurométropole de Strasbourg.



Action 7

Préserver nos ressources : Énergie - Eau

Axe stratégique III

Territoire solidaire en transition économique et écologique.

Objectif stratégique

Promouvoir une consommation responsable.

Contexte

Dans un contexte d'épuisement des ressources, il est indispensable de modifier nos modes de consommation et d'adopter un modèle de sobriété qui est une nécessité pour la préservation de la planète. La voie de la sobriété permet également d'emprunter de nouvelles voies bénéfiques pour nous et l'avenir des générations futures.

Il est donc urgent de faire évoluer notre manière de consommer l'énergie et l'eau.

C'est un défi majeur dans la lutte contre le changement climatique.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Maîtrise des consommations
- Exemplarité

Structure(s) pilote(s)

- Ville
- Eurométropole de Strasbourg

Partenaires

- Association d'utilisateurs
- Entreprises et Associations
- Aménageurs
- ONG
- Collectivités
- Etat

Indicateurs de suivi

- Suivi des consommations d'énergie et d'eau
- Campagnes de sensibilisation aux écogestes
- Suivi des consommations d'énergie dans les écoles par le déploiement de cartes énergétiques
- Nombre de rappels à la loi effectués quant au respect de la réglementation environnementale en vigueur
- Nombre de projets vertueux accompagnés par la collectivité



Mise en œuvre

- Réduire la consommation d'eau avec des équipements modernisés : limiteurs de débits, mousseurs.
- Sensibilisation et information des habitants sur la préservation de l'énergie et de l'eau.
- Mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie dans les nouvelles constructions : hall des sports, nouveau cimetière du Baggersee.
- Adapter le fleurissement annuel par la plantation de végétaux résistants à la sécheresse. Réduire de 1 à 2 degrés les consignes de chauffage dans les bâtiments publics.
- Encourager la réduction de l'éclairage nocturne des locaux des entreprises et des commerces, et du mobilier urbain, encourager un éclairage des parkings autonomes par ombrières photovoltaïques.
- Inciter les commerçants et les artisans illkirchois à réduire leurs surfaces d'enseignes en appliquant la TLPE, et promouvoir au niveau communal la pose d'enseignes non lumineuses : la puissance est réglementée dans le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).
- Faire appliquer la législation en vigueur en mettant en demeure les sociétés et en dressant des procès-verbaux d'infraction : extinction la nuit entre 23h et 7h lorsque l'activité a cessé selon le RLPi.
- Nommer un référent énergie au sein de chaque direction de la Ville : sensibilisation des agents, contrôles de l'extinction des enseignes, formation et sensibilisation des employés et usagers.

Action 8

Développement de l'agriculture urbaine

Axe stratégique III

Territoire solidaire en transition écologique et économique.

Objectif stratégique

Promouvoir une consommation responsable en réponse aux enjeux de santé/réaligner les impératifs environnementaux et sociaux.

Contexte

Depuis les années 1990, l'agriculture urbaine est un enjeu dans le domaine du développement durable, de l'aménagement urbain et de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Son importance pour approvisionner les personnes habitant les villes est désormais incontournable et se justifie pour plusieurs raisons : l'agriculture urbaine est source d'aliments, mais aussi d'emplois, en plus de rendre les villes plus « viables » parce que plus résilientes devant les changements climatiques. La notion d'autosuffisance d'un territoire s'applique parfaitement aux différents projets d'agriculture urbaine et périurbaine. A l'heure d'une évolution majeure de notre manière de concevoir la ville, avec notamment le retour du végétal dans notre cadre de vie, la production de nourriture sur notre territoire et, de surcroît, pour notre propre usage est particulièrement pertinente.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Développer une agriculture urbaine et de proximité diminuant les coûts, les émissions de CO2 et le besoin en énergie
- Développer une alimentation responsable en favorisant les circuits courts
- Développer un pôle agricole de proximité en maraîchage biologique

Structure(s) pilote(s)

- Ville
- Eurométropole de Strasbourg

Partenaires

- Association d'utilisateurs
- Entreprises et Associations
- Chambre d'agriculture
- Agence de l'eau
- Transformateurs et intermédiaires du secteur agro-alimentaire

Indicateurs de suivi

- Ferme urbaine : quantité de fruits et légumes produits
- Évolution du nombre d'arbres fruitiers sur le territoire
- Évolution du nombre de conventionnements autour des jardins partagés et autres espaces nourriciers
- Évolution du nombre de repas servis en restauration scolaire recourant à la production locale
- Nombre de participants au poulailler participatif
- Nombre de conventionnement avec les maraîchers

Mise en œuvre

- Création d'une ferme urbaine en vue :
 - D'alimenter les cantines scolaires illkirchoises en produits frais, bio et locaux et potentiellement du Sud de l'EMS.
 - De créer un lieu de vente directe.
 - De développer le lien social.
 - De mettre en place des actions pédagogiques et d'insertion.
- Etendre les surfaces d'agriculture urbaine en proposant de nouveaux espaces de potagers/vergers/jardins dans les projets urbains : « Prairies du Canal », projet de renouvellement urbain du quartier Libermann, écoles, conventions avec les particuliers et copropriétés.
- Création d'un poulailler participatif.
- Conventionnement avec les agriculteurs et maraîchers bio pour l'approvisionnement des cantines scolaires.



Action 9

Réduire et valoriser nos déchets Consommer autrement

Axe stratégique III

Territoire solidaire en transition écologique et économique.

Objectif stratégique

Intégrer la réduction des déchets dans une logique d'économie circulaire - changer nos habitudes de consommation en luttant contre le gaspillage.

Contexte

Si les déchets ne représentent qu'une faible part des émissions de gaz à effet de serre, la prévention et le recyclage des déchets représentent un grand potentiel d'économie de ressources (matière et produit) et donc de consommations d'énergie et de gaz à effet de serre indirects.

La collectivité souhaite prendre toutes les dispositions pour réduire la production de déchets sur son territoire. Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas ! Elle souhaite également encourager les circuits d'achats courts et locaux et en vrac dans l'alimentaire, mais également dans les filières qui disposent de productions locales (bois, végétaux, cosmétique, produit du quotidien...). L'économie de matière et à la diminution de la pression sur les matières non renouvelables. Notre collectivité doit, à ce titre, inciter au réemploi et à l'achat raisonné en veillant à toujours définir clairement ses besoins.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Sensibiliser à la réduction des déchets et la gestion responsable des déchets
- Favoriser le partage, le ré-emploi et l'économie de la fonctionnalité
- Développer le recyclage et la valorisation
- Favoriser le partage, le ré-emploi, la sobriété

Structure(s) pilote(s)

- Ville
- Eurométropole de Strasbourg

Partenaires

- Association d'utilisateurs
- Entreprises et Associations
- Associations Etat
- Collectivités

Indicateurs de suivi

- Mesure des quantités de déchets produits par flux
- Quantité de broyat distribué (m3)
- Formation des agents
- Périmètre de certification ISO 14001
- Mise en place des procédures de marché adaptées
- Mise en œuvre de marchés de réparation
- Nombre de points de collecte de biodéchets mis en œuvre
- Nombre d'ateliers de réparation type «Do It Yourself» ouverts à Illkirch (repair café, réparation cycles...).



Mise en œuvre

- Accompagner la mise en place du tri et de la collecte des bio-déchets.
- Lutter contre les dépôts sauvages : sanctions renforcées, maraudes renforcées, augmentations de l'effectif d'agents assermentés.
- Valoriser les déchets verts : broyer une partie des déchets verts municipaux (l'autre partie étant compostée au centre de valorisation de l'EMS du Rohrschollen) et les distribuer aux habitants.
- Mettre en place des composteurs collectifs.
- Passer au tri des 8 flux.
- Inciter les entreprises locales à réduire fortement leurs déchets indirects lors de ventes : sachets, cartons, emballages alimentaires de type snacking.
- Encourager les implantations de filières alternatives indépendantes : vente en vrac, dépôt-vente et/ou réemploi, groupement d'agriculteurs locaux.
- Maintenir, voire étendre le périmètre de certification ISO 14001.
- Mobiliser pour une consommation raisonnée par les services de la Ville lors de l'achat de mobilier, des tenues de travail,...
- Réparer les consommables ville pour éviter l'achat de neuf.
- Encourager une consommation raisonnée et le réemploi par la création de braderies de quartier.
- Proposer aux commerces et producteurs locaux, de mettre en place un réseau antigaspi (à l'instar des grandes surfaces qui «bradent» leurs DLC). Pour ne pas jeter, on donne, on brade, on recycle.
- Intégrer les achats durables à la commande publique - Plan National pour des Achats Durables (PNAD 2022-2025).

Action 10

Une mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement : la Charte verte

Axe stratégique IV

Un territoire qui se donne les moyens d'agir.

Objectif stratégique

Mobiliser tous les acteurs du territoire.

Contexte

La Ville a lancé le 8 décembre 2021, la Charte verte afin d'encourager les acteurs du territoire à réaliser des actions concrètes en faveur de l'environnement regroupées autour de trois grandes thématiques : la maîtrise des consommations d'énergie et l'amélioration des performances énergétiques, la réduction des déchets et la consommation raisonnée des ressources, la préservation et le développement de la nature en ville. Sur la base de l'engagement, des habitants, des associations et des entreprises, les actions engagées peuvent être mises en œuvre seul ou avec l'appui de la collectivité. Une transition écologique réussie ne peut se faire sans la participation de tous. La Ville a également lancé le 11 janvier 2023 la Charte verte des enfants.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Diversifier les moyens d'action, d'information et de sensibilisation.
- Renforcer les actions menées dans le cadre de la Charte verte.
- Etablir des partenariats et disposer de relais dans le tissu local.
- Exemplarité de la commune et innovation constante.

Structure(s) pilote(s)

- Ville

Partenaires

- Associations
- Entreprises
- Citoyens
- Enfance et Jeunesse

Indicateurs de suivi

- Nombre de manifestations et actions de sensibilisation
- Nombre d'adhésions à la Charte verte

Mise en œuvre

- Déploiement de la Charte verte avec des engagements ciblés et concrets.
- Adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire.
- Déploiement de la Fresque du Climat.
- Déploiement de la Charte verte des enfants.



Action 11

La Ville s'engage à travers ses labels et certifications

Axe stratégique IV

Un territoire qui se donne les moyens d'agir.

Objectif stratégique

Intégrer des dispositifs garants de qualité et de performance.
S'inscrire dans une démarche de progrès permanent.

Contexte

La Ville a un rôle majeur à jouer dans la transition écologique et doit pouvoir s'appuyer sur des outils lui permettant d'appréhender les actions menées, de les évaluer et de s'améliorer.

Dans ce cadre, les nombreux prix et labels obtenus par la Ville, avec des cahiers des charges et des jurys exigeants, démontrent l'implication et la volonté de la Ville d'agir pour le climat.



Ambitions de la Ville pour cette action

- Diversifier les moyens d'action, d'information et de sensibilisation.
 - Exemplarité de la commune et innovation constante.
-

Structure(s) pilote(s)

- Ville

Partenaires

- Eurométropole de Strasbourg
 - Associations
 - Entreprises
 - Citoyens
 - Enfance et Jeunesse
-

Indicateurs de suivi

- Conservation des labels, obtention de nouveaux labels
- Extension du périmètre ISO 14001
- Adhésion à de nouvelles certifications

Mise en œuvre

- Maintenir, voire étendre le périmètre de la norme ISO 14001.
- Remplir tous les critères environnementaux du concours national des villes fleuries (CNWF).
- Obtenir le Label « villes éco-propres » qui récompense les villes s'attellant à la gestion optimale des déchets, en respectant des critères environnementaux et en conservant un cadre de vie agréable.



Hôtel de Ville
181 route de Lyon
67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél. 03 88 66 80 00
contact@illkirch.eu



www.illkirch.eu

